



Press Information . Communiqué de presse . Comunicado de prensa

Un nouveau rapport du CII montre que les gouvernements n'accordent pas la priorité aux infirmières, alors qu'elles sont plus d'un millier à avoir succombé à la COVID-19

Alors que le nombre de décès confirmés d'infirmières dus à la COVID-19 dépasse le millier, le dernier rapport du CII révèle que moins de la moitié des pays étudiés classent la COVID-19 comme une maladie professionnelle - cela s'ajoute à une kyrielle de griefs montrant que les infirmières ne sont pas prioritaires aux yeux des pouvoirs publics. Le CII appelle les gouvernements à prendre des mesures pour remédier à cette situation scandaleuse.

Genève, Suisse ; 16 septembre 2020 - À la veille de la Journée mondiale de la sécurité des patients de l'Organisation mondiale de la Santé, qui se concentre cette année sur la sécurité des personnels de santé, le Conseil International des Infirmières (CII) publie son dernier rapport sur la COVID-19. Le rapport, qui comprend une étude menée auprès d'un certain nombre d'associations nationales d'infirmières du CII, révèle la hausse constante et catastrophique du nombre de décès et des taux d'infection des infirmières dus à la COVID-19. Le CII appelle les gouvernements à remédier à leur défaillance collective et à accorder la priorité aux agents de santé à tous les niveaux ; il s'agit notamment de l'absence de collecte de données sur les taux d'infection et de l'insuffisance d'EPI, en particulier dans les centres de soins, mais aussi de carences en matière de tests et de formation sur la prévention et la lutte contre les infections, sans oublier les nombreux rapports faisant état de violence et de discrimination à l'égard des infirmières et du manque de soutien psychologique.

Il ressort du rapport que plus d'un millier d'infirmières sont décédées dans 44 pays où des données étaient disponibles. Sachant que les taux d'infection des agents de santé se situent en moyenne autour de 10 % du total des infections dans le monde et que près de 30 millions de personnes ont été infectées par le virus, cela signifie que trois millions d'agents de santé seraient infectés. L'étude révèle également que moins de la moitié des pays étudiés classent la COVID-19 comme une maladie professionnelle, ce qui a de graves conséquences en matière d'indemnisation, que ce soit en cas de maladie ou de décès.

Annette Kennedy, la Présidente du CII, a déclaré : « La dernière étude du CII donne un aperçu troublant de la manière dont les infirmières et les autres agents de santé sont toujours exposés à la COVID-19 et à tous les risques connexes : la violence et les préjugés, la maladie mentale, l'infection et sans doute, pour des milliers d'entre elles, le prix le plus fort, leur propre vie. »

« Nous évoquons la nouvelle norme créée par la pandémie ; mais elle a également confirmé des choses que le milieu des soins infirmiers sait depuis longtemps, à savoir que les infirmières sont sous-estimées, sous-payées et parfois traitées comme des laissées-pour-compte. C'est une situation scandaleuse et le CII exhorte les gouvernements à y remédier. »

Howard Catton, le Directeur général du CII, a déclaré : « Les conclusions du rapport s'ajoutent à la liste toujours plus longue des manquements des gouvernements à l'obligation d'agir pour protéger les infirmières et les autres agents de santé durant la pandémie. En s'abstenant de recueillir des données sur les décès et les infections, ou en ne reconnaissant pas la COVID-19 comme une maladie professionnelle, les pouvoirs publics feignent de les ignorer. La conséquence est que le personnel se retrouve sans équipement, sans formation, sans test, sans soutien psychologique ou financier. Soyez-en sûrs : en mettant le personnel en danger, les pouvoirs publics mettent également les patients en danger. Ce rapport du CII sur la COVID-19 coïncide cette semaine avec la Journée mondiale de la sécurité des patients, qui braque les projecteurs sur la sécurité des personnels de santé. La vérité crue, c'est que la sécurité du personnel de santé et la sécurité des patients sont les deux faces d'une même pièce, l'une ne va pas sans l'autre. »

Concernant l'ampleur et l'étendue des pressions psychologiques auxquelles les infirmières sont soumises, soulignées par l'étude, M. Catton a déclaré : « Il existe un énorme risque invisible pour l'équilibre psychologique de notre personnel infirmier, submergé par la pandémie. Les recherches du CII indiquent que l'ampleur réelle des conséquences de la COVID-19 sur la santé mentale se traduira certainement par l'augmentation des maladies, de l'absentéisme, du surmenage professionnel et du nombre d'infirmières abandonnant la profession pour des raisons de santé, rendant la pénurie de personnel encore plus aigüe et entraînant une perte d'expérience inestimable. »

Lire l'intégralité des conclusions et des recommandations du CII [ici](#)

* * *

Note aux rédacteurs

Le **Conseil International des Infirmières** (CII) est une fédération de plus de 130 associations nationales d'infirmières, représentant les millions d'infirmières et d'infirmiers dans le monde. Géré par des infirmières et à l'avant-garde de la profession au niveau international, le CII œuvre pour des soins de qualité pour tous et pour des politiques de santé solides, partout dans le monde.

Pour de plus amples informations, prendre contact avec Gyorgy Madarasz, attaché de presse, Conseil International des Infirmières

madarasz@icn.ch

Tel: +41 22 908 01 16

www.icn.ch

@ICNurses